



Handicap et Emploi dans la Fonction Publique

Que vous soyez directement concernés, professionnels de l'insertion ou du maintien en emploi, étudiants, chercheurs dans le domaine, ou membres du corps politique, n'hésitez pas à vous joindre à nous le **13 juin 2024** !

Public concerné

Ouvert à tous

Langue

Français

Inscription

Gratuite mais obligatoire

En ligne

<https://ehesp-fiphfp.sciencesconf.org/>

Informations pratiques

Lieu : EHESP – Rennes

Bâtiment Condorcet –

1 Boulevard St Jean Baptiste de la Salle

Méto   Villejean Université

Renseignements :

recherche.ehesp-fiphfp@ehesp.fr

L'équipe de chercheuses du programme de recherche "Handicap et emploi dans la Fonction publique" (EHESP - FIPHFP) vous invite à une journée d'étude le 13 juin 2024.

Cette journée permettra aux chercheuses de l'EHESP de valoriser les résultats des travaux de recherche portant sur les référents handicap (axe 1) et sur la prévention du handicap et le maintien dans l'emploi à travers l'exemple de la fonction publique hospitalière (axe 2).

Au programme :

- Des présentations scientifiques
- Des temps d'échanges dédiés aux retours d'expérience de professionnels de terrain.

Argumentaire journée d'étude du programme de recherche « Handicap et emploi dans la Fonction publique »

Ces vingt dernières années, de nombreux changements sont intervenus appelant à une profonde modification du champ du handicap. Il s'agit en particulier de la loi du 11 février 2005¹ pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que des lois concernant le secteur médico-social². Depuis, la France est particulièrement active sur le plan législatif : différentes lois et nouveaux dispositifs concernent l'emploi et visent à garantir aux personnes en situation de handicap un droit au travail et l'accès au milieu ordinaire sur la base de l'égalité avec les autres³.

Ces évolutions sont portées par une dynamique internationale et européenne qui tend depuis une trentaine d'années à appréhender le handicap au prisme du droit, des droits fondamentaux des personnes et de la non-discrimination. L'un des textes juridiques les plus importants est la **Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées** de 2006⁴, ratifiée par la France et l'Union européenne en 2010. Les États parties sont tenus de la mettre en œuvre et de garantir la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales des personnes en situation de handicap, dans l'ensemble des domaines de la vie sociale – notamment l'emploi.

Il s'agit là d'un véritable changement de paradigme qui impacte l'univers du travail. Il est aujourd'hui attendu que les personnes en situation de handicap soient intégrées dans l'emploi à égalité avec les autres grâce à des mesures d'accessibilité, de compensation et d'aménagements.

La fonction publique est concernée à plusieurs titres : en tant qu'employeur ; en tant que gestionnaire d'établissements et de services dédiés aux personnes en situation de handicap ; en tant que service public tenu d'être accessible.

Des progrès sont visibles, cependant quatre constats demeurent d'actualité :

- le taux d'activité des personnes en situation de handicap est quasiment deux fois plus faible que celui de l'ensemble de la population active (44% vs 73%)⁵ ;
- le taux de chômage des personnes en situation de handicap reste le double du taux de chômage global (15% vs 8%)⁵ ;
- lorsqu'elles travaillent, les personnes handicapées exercent une variété de métiers moins large, plus faiblement qualifiés et rémunérés⁶ ;
- le taux de sortie des travailleurs des secteurs protégé et adapté vers le milieu ordinaire reste très faible⁷.

Ces évolutions et ces constats ont amené l'EHESP et le FIPHFP à développer depuis 2012 un partenariat de recherche visant à mieux connaître et analyser dans la durée les dispositifs et les pratiques professionnelles relatives à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur public.

La journée d'étude du 13 juin 2024 permettra de mettre en lumière les résultats des deux axes de recherche en cours depuis 2021.

L'axe 1 s'intéresse aux **référénts handicap** de la fonction publique. En 2019, une enquête quantitative, avait mis en évidence la diversité des missions des référents handicap. L'équipe a approfondi ces résultats par une enquête qualitative constituée de 44 entretiens auprès de référents handicap des trois Fonctions publiques. Celle-ci se décline sur 3 axes principaux :

- la trajectoire professionnelle des référents handicap, ainsi que les ressorts du choix ou du non-choix dans le fait de devenir référent handicap ;
- la politique des établissements en matière d'emploi des personnes en situation de handicap et le rôle des référents handicap ;
- l'activité réelle de travail des référents handicap et les leviers d'action qu'ils mobilisent.

L'axe 2 croise l'analyse de **l'emploi des personnes handicapées** et celle de la **santé au travail** dans la Fonction publique hospitalière. Notre enquête qualitative menée au sein de différents établissements hospitaliers permet d'interroger et d'analyser :

- la faible articulation entre les politiques de santé au travail et les politiques d'emploi des personnes handicapées à l'échelle des politiques publiques et des établissements ;
- la concentration des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés sur les métiers à forte pénibilité ;
- les difficultés des établissements à prévenir l'usure professionnelle et à maintenir en emploi les professionnels avec des restrictions d'aptitude ;
- la mobilisation des politiques d'emploi des personnes handicapées pour gérer l'usure professionnelle.

¹ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

² Notamment la loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi n°2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

³ Notamment les lois n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, mais aussi plus récemment la loi n° 2023-1196 pour le plein emploi.

⁴ <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>

⁵ DREES, (2023), *Le handicap en chiffres*. Insee (2022), *Emploi, chômage, revenus du travail*, Fiche Travail, santé et handicap, 4.5, Insee références, p. 140-141.

⁶ Bernardi, V., Lhommeau, B., (2020), Quelles sont les spécificités des professions occupées par les personnes handicapées ? *Dares, Dares Analyses*, 031.

⁷ Boudinet, M. (2021). Sortir d'ESAT ? Les travailleur-ses handicapé-e-s en milieu protégé face à l'insertion en milieu ordinaire de travail. *Formation emploi*, 154, 137-156.

9H30 – 10H00	Ouverture de la journée <ul style="list-style-type: none"> • Isabelle Richard, <i>Directrice de l'EHESP</i> • Françoise Descamps-Crosnier, <i>Présidente du FIPHFP</i> • Véronique Daubas-Letourneux, <i>EHESP, Arènes</i>
10H00 – 10H30	Quelle effectivité des politiques publiques d'emploi des personnes en situation de handicap ? <ul style="list-style-type: none"> • Emmanuelle Fillion, <i>EHESP, Arènes</i> • Fanny Jaffrès, <i>EHESP, Cresppa</i>
10H30 – 11H00	Emploi et handicap : enjeux pour l'action publique <ul style="list-style-type: none"> • Anne Revillard, <i>Sciences Po Paris, CRIS- LIEPP</i>
11H00 – 11H30	Pause
11H30 – 12H00	Les référents handicap : entre application des textes et accompagnement d'une transformation sociale dans l'emploi <ul style="list-style-type: none"> • Fanny Jaffrès, <i>EHESP, Cresppa</i> • Béatrice Valdes, <i>EHESP, Arènes</i>
12H00 – 12H30	Discussion
12H30 – 14H00	Pause déjeuner
14H00 – 14H30	Production d'ignorance de l'origine professionnelle du handicap. L'exemple de la fonction publique hospitalière <ul style="list-style-type: none"> • Véronique Daubas-Letourneux, <i>EHESP, Arènes</i> • Emmanuelle Fillion, <i>EHESP, Arènes</i> • Fanny Jaffrès, <i>EHESP, Cresppa</i>
14H30 – 15H00	Non-emploi, santé et handicap : l'emploi à tout prix ou être capable de travailler d'abord ? <ul style="list-style-type: none"> • Marion Del Sol, <i>Université de Rennes, laboratoire IODE</i> • Josepha Dirringer, <i>Université de Rennes, laboratoire IODE</i> • Tristan Pellerin, <i>Université de Rennes, laboratoire IODE</i>
15H00-15H30	Discussion
15H30 – 16H00	Pause
16H00 – 17H15	Table ronde <ul style="list-style-type: none"> • Sophie Crabette, <i>Directrice générale de l'Association des accidentés de la vie, Fnath</i> • Laurent Félix, <i>Directeur territorial du handicap de Bretagne, FIPHFP</i> • Benoît Feuillu, <i>Chef du service santé au travail du Centre Hospitalier Universitaire de Rennes</i> • Cécile Heusse, <i>Référente handicap mutualisée de la Fonction publique hospitalière, Région Auvergne-Rhône-Alpes</i> • Patrice Thuaud, <i>Directeur du pôle métiers du soin IFSI IFAS – CRIP UGECAM</i>
17H15 – 17H30	Conclusion de la journée